N°D2026_01_3

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 6 JANVIER 2026

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

-Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Cons eil Communautaire du 04/10/2022, visée en Préfecture le 14/10/2022;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 l'autorisant à signer la décision;

- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande publiques

- Vu la consultation lancée le 03/11/2025 pour la création, la fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information services et de mobilier sur les itinéraires de véloroutes- Lot n°4,

- Vu la relance du Lot 4- Fourniture et pose d'éléments mobiliers lancée le 18/09/2025 ;

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 05/11/2025 ;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société CALAO (88320 BELVAINCOURT) pour le lot 4 - Fourniture et pose d'éléments mobiliers est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un accord-cadre à bons de commandes, pour la création, fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information service et de mobiliers sur les itinéraires de véloroutes - Lot 4 - Fourniture et pose d'éléments mobiliers avec la société CALAO (88320 BELVAINCOURT).

Article 2 :

Le présent accord-cadre est conclu pour un montant maximum de 24 000 € HT.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée totale de 30 mois, à compter de sa date de notification.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 6 janvier 2026

Le Vice-président

Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 7.01.2026.
Publié ou notifié le : 7.01.2026.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_01_3**
Objet :	**Accord-cadre à bons de commandes, pour la création, fourniture et pose de panneaux d?information de type relais information service (R.I.S) et de mobiliers sur les itinéraires de véloroutes ? Lot 4 - Fourniture et pose d?éléments mobiliers avec la société CALAO**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-06 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20260106-D2026_01_3-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20260106-D2026_01_3-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4218.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20260106-D2026_01_3-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 janvier 2026 à 16h31min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 janvier 2026 à 16h31min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 janvier 2026 à 16h31min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 janvier 2026 à 16h31min51s	Reçu par le MI le 2026-01-07